

Département de la  
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

SUBVENTION à l'A.S.  
des GOELANDS

65119

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 Juillet 1965

le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à  
18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance  
ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la  
présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites  
le 9 Juillet.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS,  
BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY,  
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ,  
BERLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés : MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des mem-  
bres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code  
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris  
dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages  
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. STIPAL rapporteur .

M. le Rapporteur donne lecture de la lettre du Président  
de l'A.S. " GOELANDS " de ROYAN en date du 28 Juin qui sollicite  
l'attribution d'une subvention de 10.000 F pour l'organisation d'un  
meeting national d'athlétisme le 1er août sur la piste du Stade d'Honneur  
avec la participation de l'élite du sprint, de la perche, du saut en  
hauteur et des records du 14 x 1500 m avec JAZY .

La Commission des Sports a regretté lors de sa séance  
du 30 Juin que cette demande soit formulée tardivement et souhaite que  
les épreuves aient le caractère de compétition . La démonstration d'un  
athlète supérieur hors la présence de concurrents de valeur est sans  
intérêt .

M. BISCAYE estime que cette manifestation doit être  
organisée en liaison avec l'Office du Tourisme .

M. le Docteur GACHET déclare n'avoir pas été informé  
et pense qu'une rencontre internationale présenterait un plus grand  
intérêt .

./.

M. BOUCHET demande que la somme soit attribuée à l'OFFICE DU TOURISME à charge par lui de subventionner sur remise de justification et dans la limite de 10.000 fr ( DIX MILLE FRANCS ). Il estime que la Ville ne devrait pas accepter dorénavant de telles demandes si elles ne sont pas formulées quatre ou cinq mois avant la manifestation prévue .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par l'A.S. des GOELANDS de ROYAN pour l'organisation d'un meeting national d'athlétisme le 1er août 1965

Vu l'avis de la Commission des Finances,

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 10.000 fr ( dix mille francs) à l'Office du Tourisme destiné à couvrir le déficit éventuel du meeting d'athlétisme organisé le 1er août 1965 par l'A.S. GOELANDS .
- que le règlement sera effectué par l'Office du Tourisme sur justifications fournies par le Club organisateur
- que le crédit nécessaire sera inscrit au B.S. 1965.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an que susdit.  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .



**APPROUVE**

ROCHEFORT-MER, le 10 AOUT 1965  
Le Sous-Prefet,

pour le SOUS-PREFET  
le Secrétaire Général  
de la Préfecture

signé : LALANDE

Pour extrait conforme au registre

Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué,



*[Signature]*

Pour COPIE CONFORME

Rochefort, le 10 AOUT 1965  
Le Sous-Prefet,

Pour le Sous-Prefet  
Le Secrétaire en Chef,

*[Signature]*